



ARRETE DONNANT DELEGATION DE FONCTIONS A
MADAME VIRGINIE RIVIERE
VICE PRESIDENTE

N°2026-082

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Fécamp Caux Littoral »,

VU :

- Le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-2 et L. 5211-10, conférant au Président la possibilité de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à ses Vice-présidents,
- La délibération N°2026/38C du Conseil communautaire en date du 13 avril 2026 relative à l'élection du Président,
- La délibération N°2026/41C du Conseil communautaire en date du 13 avril 2026 relative à l'élection des Vice-présidents de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral,

ARRETE :

Article 1 - A compter du 15 avril 2026, Délégation de fonctions est donnée à Madame Virginie RIVIERE, Vice-présidente, pour les secteurs suivants :

- Suivi des questions liées à la santé
 - ✓ Fonctionnement et évolution du Centre de Santé Intercommunal
 - ✓ Suivi du projet de construction d'un nouveau centre de santé intercommunal
 - ✓ Suivi, actions et projets intercommunaux en faveur de la consolidation et du renforcement de l'offre de soins sur le territoire et développement du volet prévention
 - ✓ Représentation de l'Agglomération auprès des instances et partenaires du domaine de la santé et de la formation médicale
 - ✓ Conduite des actions prospectives en faveur du renforcement de l'offre médicale du territoire
 - ✓ Pilotage des réflexions sur le développement de l'offre en matière de télémédecine
 - ✓ Suivi de la mise en œuvre des actions du Contrat Local de Santé et adaptation
 - ✓ Développement du volet sport santé

Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral

825, route de Valmont - BP 97 - 76 403 Fécamp Cedex

Tél: 02 35 10 48 48 - Fax: 02 35 10 31 66

www.agglo-fecampcauxlittoral.fr


- Suivi des questions liées aux politiques communautaires en matière de Petite Enfance :
 - ✓ Suivi et développement de la contractualisation Petite Enfance de l'Agglomération et des travaux de la CTG (dont accès aux droits)
 - ✓ Suivi de l'adaptation de l'offre de services et du fonctionnement des structures Petite Enfance de l'Agglomération
 - ✓ Suivi du projet de nouvelle crèche intercommunale
 - ✓ Participation et représentation de l'Agglomération auprès des partenaires et dans le cadre des instances de gestion de nos structures (réunion de coordination, conseil de crèche)
 - ✓ Animation de la commission Santé Petite Enfance, Jeunesse et Politique de la Ville pour la partie Petite Enfance
 - ✓ Suivi du volet pilotage tenant à la qualité d'Autorité Organisatrice de la Petite Enfance (AOPE) de l'Agglomération
 - ✓ Suivi des actions parentalité, 1000 premiers jours
 - ✓ Suivi du développement des actions environnementales en matière Petite Enfance.

Article 2 - Ces délégations sont consenties sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Président.

Article 3 - Le présent arrêté sera notifié à Madame Virginie RIVIERE et sera transmis au :

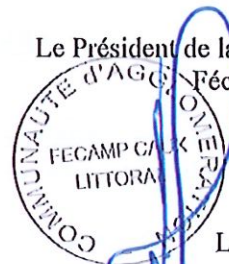
- Comptable Public,
- Contrôle de légalité.

Notifié le 21 AVR. 2026
Signature du délégataire



Le 15 AVR. 2026

Le Président de la Communauté d'Agglomération
Fécamp Caux Littoral



Laurent VASSET